

Prodware
Société anonyme au capital de €5 036 227,30
Siège social : 45, quai de la Seine, 75019 Paris
RCS Paris : 352 335 962

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions des articles 241-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat de ses propres actions par Prodware (la « Société »).

Ce programme sera une nouvelle fois soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 18 juin 2018. L'avis préalable a été publié au BALO du 11 mai 2018 et l'avis de convocation au BALO du 1er juin 2018.

1. Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 mai 2018

Il est rappelé que l'Assemblée Générale mixte du 19 juin 2017 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de ladite assemblée, et dans la limite de 10% du capital social, à opérer sur les actions de la Société (résolution n°7).

Le prix d'achat maximal a été fixé par cette assemblée à 16 € par action, le montant maximum que la Société était susceptible de payer en vue de l'acquisition desdites actions à 13 000 000 €.

Il est aussi rappelé que, faisant usage de la délégation consentie par cette assemblée générale (8ème résolution), le Conseil d'administration a procédé à l'annulation de 276 460 titres auto détenus en septembre 2017. Cette réduction de capital a suivi celle opérée le 31 mai 2017 pour 500 000 actions auto-détenues.

Aussi, au 31 mai 2018, la Société détenait **6 640** de ses propres actions.

La répartition par objectifs de ces 6 640 actions détenues par la Société, soit 0,085% du capital actuel, est la suivante :

Achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité	5 669
Annulation de tout ou partie des actions acquises par voie de réduction de capital	
Couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;	971
Assurer la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés aux valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions.	

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre du programme de rachat d'actions.

2. Modalités du nouveau programme de rachat d'actions

2.1. Durée et calendrier du programme de rachat

Les achats d'actions pourront être effectués pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale du 18 juin 2018, soit jusqu'au 18 décembre 2019, zéro heure.

2.2. Part maximale du capital à acquérir et montant maximal d'acquisition

La Société serait autorisée à acquérir ses propres actions dans la limite de 10% des actions composant le capital social, sous réserve des actions auto-détenues, des ajustements liés aux éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme et déduction faite du nombre d'actions revendues dans le cours du programme de liquidité.

Les actions de la Société sont des actions de catégorie A, cotées sur Euronext Paris (Code ISIN FR0010313486).

La Société entend pouvoir utiliser l'intégralité du programme de rachat et s'engage à ne pas dépasser, à tout moment, directement ou indirectement, ce seuil de 10%.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2018 de fixer un prix d'achat maximum unitaire consacré au rachat de ses propres actions à 25€ (hors frais et commissions et ajusté des éventuelles opérations sur le capital) et le montant maximum des acquisitions à 19.000.000 euros.

2.3. Modalités des rachats et des ventes

Dans le respect de la réglementation, l'achat des actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourront être réalisés, en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens, en particulier par intervention sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs, et par l'utilisation de tout instrument financier, produits dérivés, opérations optionnelles etc.

2.4. Part maximale du programme réalisé par voie d'acquisition de blocs de titres

La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

2.5. Objectifs

Les objectifs poursuivis par la Société sont de :

- permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI admise par la réglementation ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
- assurer la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés aux valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions ;
- assurer la couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux et/ou dirigeants de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi, notamment au titre de l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise, d'attribution gratuite d'actions et/ou de plan d'actionnariat salarié d'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou

- mandataires sociaux du groupe et réaliser le cas échéant toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- annuler tout ou partie des actions acquises, par voie de réduction de capital ;
 - dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, sous réserve d'en informer préalablement ses actionnaires par voie de communiqué.

La présente publication ainsi que les résolutions de l'assemblée générale du 18 juin 2018 sont disponibles sur le site internet de la société : <http://www.prodware-group.com/fr/investisseurs-fr>

PRODWARE

Stéphane Conrard
Directeur financier
T : 0979 999 000
sconrard@prodware.fr

PRESSE

Gilles Broquelet
CAP VALUE
T : 01 80 81 50 01
gbroquelet@capvalue.fr

EURONEXT GROWTH

ISIN FR0010313486 - ALPRO - FTSE 972 Services informatiques
Prodware est éligible FCPI - Entreprise responsable, Prodware est adhérent du Global Compact.



oséo EXCELLENCE 2011